

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

### VILLE D'ALLANCHE



### COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du mardi 13 juin 2023

**Membres en exercice :**

14

Date de la convocation: 07 juin 2023

**Présents :** 12

*L'an deux mille vingt-trois et le treize juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

**Votants:** 13

**Présents :** Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD,

**Pour :** 13 Julien THERON

**Contre :** 0

**Représentés:** Madame Claudine HOUSSELLE par Madame Jennifer DEVÈZE

**Abstention :** 0

**Excusés:**

**Secrétaire de séance:**

Madame Audrey  
BLANQUET

**Présents non votants :**

**Absents:** Jacqueline BARTHAIRE

---

### Objet: Autorisation d'envoyer les attestations de modification d'adresse aux habitants des villages d'Allanche - DE\_2023\_163

**Vu** la délibération en date du 15 mars 2016 portant dénomination et numérotation des rues du village de Maillargues ;

**Vu** la délibération n°2021\_009 en date du 28 janvier 2021 portant dénomination et numérotation des rues des villages de la commune d'Allanche ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont choisi, par deux délibérations visées ci-dessus, une dénomination et une numérotation des rues, voies, places et lieux-dits du village de Maillargues, du Bac, de Chavanon, de Roche, de Romagniargues, de Chastres, de Feydit et de Béteil (cf PJ 1 et 2).

Il rappelle également que cette démarche s'est faite pour faciliter la fourniture des services publics tels que les secours, la connexion internet et mobile, le courrier, mais aussi des services commerciaux comme la livraison à domicile de marchandises ou d'énergies.

Monsieur le Maire souhaite désormais officialiser ce changement et en avertir les habitants. Il sollicite pour cela l'approbation du Conseil Municipal.

Date de transmission de l'acte: 06/07/2023
Date de réception de l'AR: 06/07/2023

015-211500012-DE\_2023\_163-DE

A G E D I

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination et la numérotation des voies, il est demandé au Conseil Municipal :

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à informer les habitants de Maillargues et des villages de la Commune d'Allanche par le biais d'une attestation de modification d'adresse de ces changements (*cf* PJ n° 3, 4 et 5).

**Pour extrait conforme au registre des délibérations,**  
Le Maire,  
**Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture  
et de sa publication



**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**  
**le : 06 JUIL. 2023**  
**publié le 06 JUIL. 2023**

Date de transmission de l'acte: 06/07/2023  
Date de réception de l'AR: 06/07/2023

015-211500012-DE\_2023\_163-DE  
A G E D I